



Pompiers de Bruxelles (SIAMU)

Demande d'avis de prévention incendie

FORMULAIRE A joindre aux demandes de certificat et de permis

-
- ✓ Certificat ou permis d'urbanisme
 - ✓ Certificat ou permis d'environnement
 - ✓ Permis de lotir

Cadre I. [ne pas remplir, réservé à l'administration] ■

Région / Commune

Service

Personne de contact

Téléphone

Email

Référence Nova

Délai avis SIAMU ☐ 15 jours
☐ 30 jours
☐ 60 jours

Cadre II [ne pas remplir, réservé au SIAMU] ■

Reference SI

IN

Officier

OUT

Facture

Date de dépôt

Cadre III. Description du lieu soumis à avis du SIAMU ■

Rue, numéro **Rue Gustave Norga 33**

Et/ou no cadastral

Commune, code postal **1140 Evere**

Situation existante de fait: **garagedouble-rangement-1logement**

Ex.: logements, *bureaux, hôtel, crèche*, centre médical, commerce de *détails*, snack, café, *débit de boissons*, *parkings...*

Situation existante de droit : **garage double-atelier-1 logement**

Situation projetée nécessitant **3 logements**

avis du SIAMU

Superficie de plancher existante **284,02** M² (sous-sols, caves et garages compris)

Superficie de plancher projetée **306,46** m² (sous-sols, caves et garages compris)

Cadre IV. Coordonnées de facturation ■

Les prestations effectuées pour des missions de prévention par le SIAMU donnent lieu au paiement de la redevance due par la personne physique ou morale au profit de qui la prestation est effectuée.

Remplissez pour personne *physique* ou pour personne morale.

Personne physique

Nom, prenom **DOULA Othman**

Numéro de registre national **93.09.27-423.07**

Personne morale

Nom de la société:

Raison sociale

Numéro d'entreprise

Rue, numéro **Rue Gustave Horta**

Commune, code postal **1140 EVERE**

Téléphone **0475/ 25 01 93**

Cadre V. Objet de la demande d'avis SIAMU ■

Remplissez les champs A et B si votre demande d'avis concerne à la fois un certificat ou permis d'urbanisme et un certificat ou permis d'environnement (projet mixte)

■ A - Certificat ou Permis d'Urbanisme (CU / PU)

Si dossier précédent,
mentionnez la référence SIAMU

Si contact préalable,
mentionnez le nom de l'officier

Soumis à rapport ou étude ☐ Oui
d'incidence sur l'environnement ■ Non

■ Construction neuve (cochez toutes les cases correspondant au projet)

☐ Totale

■ Partielle

☐ Demande de régularisation

☐ Modification en cours de procédure d'instruction du permis (mentionner la référence SIAMU dans le cadre ci-dessus)*

■ Transformation (cochez toutes les cases correspondant au projet)

■ Transformations intérieures dans un immeuble existant

☐ Demande de régularisation

☐ Modification en cours de procédure d'instruction du permis (mentionner la référence SIAMU dans le cadre ci-dessus)*

☐ Description du changement de destination / d'utilisation

☐ Description de l'aménagement de voirie soumis à avis du SIAMU:

* Pour les modifications en cours de procédure, fournissez en annexe la liste des modifications et plans de synthèse de ces modifications (1 par niveau).

ANNEXE OBLIGATOIRE (sauf pour les certificats et les PU de voirie): **FICHE DESCRIPTIVE**

☐ B - Certificat ou Permis d'Environnement (CE / PE) avec installations classées soumises à avis

Si dossier précédent,
mentionnez la référence SIAMU

Si contact préalable,
mentionnez le nom de l'officier

Classe 1A ou 1B ☐ Oui
☐ Non

- ☐ Nouvelle demande
- ☐ Modification d'un permis existant
- ☐ Prolongation / renouvellement d'un permis existant
- ☐ Modification en cours de procédure d'instruction du permis (mentionner la référence SIAMU dans le cadre ci-dessus)*
- ☐ Demande de permis temporaire

* Pour les modifications *en cours de procédure*, fournissez en annexe la liste des modifications et plans de synthèse de ces modifications (1 par niveau).

ANNEXE OBLIGATOIRE (sauf pour les certificats): **FICHE DESCRIPTIVE**

☐ **C - Permis de lotir valant permis d'urbanisme pour les voies de communication**

Si dossier précédent
mentionnez la référence SIAMU

Description

Date, nom et signature du demandeur ■

Schaerbeek, le 26 février 2026,

DOULA Othman

Attention

- Des informations supplémentaires pourraient être réclamées lors du traitement du dossier.
- Ce formulaire doit être signé. Cette signature vous engage pour la redevance due pour toute mission du SIAMU.
- **Ce formulaire est à joindre en annexe des demandes de permis et certificats remises à l'autorité délivrante.** C'est l'autorité délivrante qui transmettra ensuite les pièces nécessaires au SIAMU pour qu'il remette son avis. Le SIAMU refusera donc toute soumission faite directement par le demandeur.

Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de votre demande, le SIAMU doit recueillir un certain nombre d'informations vous concernant, afin de réaliser les tâches liées au traitement de demande d'avis de prévention incendie. Vos données sont traitées dans le cadre des obligations légales et réglementaires liées à la prévention incendie.

Vos données sont stockées sous la forme de dossier papier et/ou de dossier électronique, sous la responsabilité du SIAMU, qui prend toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et doit vous avertir si la sécurité de vos données n'est pas respectée. Vos données sont stockées pour la durée du traitement de votre dossier. Une fois votre dossier clôturé, vos données sont stockées pour une durée de 1 an maximum, à compter de la fin des prestations liées à ce traitement.

Le SIAMU s'engage à limiter l'accès à vos données aux personnes concernées par le traitement, à ne pas utiliser ou transférer vos données à des tiers pour une autre finalité que celle évoquée ci-dessus. Le SIAMU garantit également que vos données ne seront pas transférées à des organisations internationales ou vers un pays hors Union européenne.

Vous avez le droit de demander quelles informations vous concernant sont enregistrées, sous un format portable et lisible, et de demander des corrections, si certaines informations ne sont pas correctes.

Pour toute information complémentaire, ou si vous n'obtenez pas satisfaction pour une demande liée à vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@firebru.brussels.

Pompiers de Bruxelles - Service Prévention

15 avenue de l'Héliport, 1000 Bruxelles

02 208 84 30 | prev@firebru.brussels

Pompiers de Bruxelles(SIAMU)

Demande d'avis de prévention incendie

FICHE DESCRIPTIVE A joindre au formulaire de demande d'avis

- ✓ Permis d'urbanisme (sauf PU de voirie)
- ✓ Permis d'environnement

Cadre I. Identification de la demande ■ |

Rue, numéro	Rue Gustave Norga 33
Et/ou n° cadastral	
Commune, code postal	EVERE 1140
Personne de contact	Mr. DOULA Othman
Téléphone	0475/25 01 93
Email	doula.otman@gmail.com
Superficie de plancher existante	284,02 m ² (<i>sous-sols, caves et garages compris</i>)
Superficie de plancher projetée	306,46 m ² (<i>sous-sols, caves et garages compris</i>)

Cadre II. Pour les demandes de permis d'urbanisme ■

A. Gabarit et implantation du projet

Nombre de niveaux

Hauteur du dernier niveau

6,42 m

(différence d'altitude entre le dernier niveau de plancher habité et le niveau de la rue accessible aux services)

Nombre et catégorie de(s) bâtiment(s)

■ Bas (inférieur à 10 m)

☐ Moyen (entre 10 m et 25 m) de moins de 1000 m²

☐ Elevé (supérieur à 25 m)

☐ Industriel A - B - C de moins de 500 m

☐ Industriel A - B - C de 500 m² et plus

Implantation des constructions

☐ Bâtiment isolé

■ Bâtiment mitoyen

☐ Arrière bâtiment

B. Conception du projet en matière de lutte contre l'incendie

■ Pour les projets de moins de 1000 m² de superficie de plancher (sous-sols, caves et garages compris), la conception en matière de lutte contre l'incendie est décrite brièvement ci-dessous. Une note descriptive plus détaillée et un schéma explicatif peuvent être joints.

-Porte d'entrée au rez-de-chaussée depuis l'avenue mais non EI 30.

-1 Sortie de « secours » vers un passage couvert, vers un parking et vers l'avenue.

-Extincteurs.

-DéTECTEURS de fumée.

-pictogrammes.

❑ Pour les projets de 1000 m² ou plus de superficie de plancher (sous-sols, caves et garages compris), la conception incendie est obligatoirement décrite grâce à des plans de synthèse (un par niveau) joints en annexe à la présente fiche, réalisés au format le plus adapté pour être lisible et manipulable, idéalement au format A3.

Ces plans comporteront au minimum les informations suivantes:

- Identification des limites et superficie (m²) des compartiments
- Destination et capacité maximum d'occupation des compartiments
- Matériau et caractéristiques R, E et/ou I des éléments composant chaque compartiment (structures, parois verticales et horizontales, plafond, gaines, portes)
- Réaction au feu des espaces de circulation et des locaux techniques
- Nombre de sortie(s) de chaque compartiment et leurs dimensions
- Chemins d'évacuation du projet
- Circulations verticales : localisation et nombre de cages d'escaliers, d'ascenseurs, d'escaliers mécaniques
- Dimensions (largeur, giron) et distances entre les cages d'escaliers

Une note descriptive rédigée par l'architecte peut être jointe également.

Cadre III. Pour les demandes de permis d'environnement ■

Les plans de synthèse localisant les installations classées qui sont joints en annexe de la demande de permis d'environnement doivent mettre en évidence les installations classées soumises à avis du SIAMU.

Ces plans sont réalisés au format le plus adapté pour être lisible et manipulable, idéalement au format A3 maximum.

En plus de la localisation et de l'identification des installations classées soumises à avis du SIAMU, ces plans comportent au minimum les informations complémentaires suivantes :

- Destination des locaux adjacents aux installations classées soumises à avis du SIAMU
- Matériau des parois composant chaque local qui accueille une installation classée soumise à avis du SIAMU

Si la demande fait également l'objet d'un permis d'urbanisme, des plans de synthèse uniques (un par niveau) doivent être produits.

Cadre 1V. Equipements et moyens de lutte contre l'incendie ■

**L'objet de la demande comporte-t-elle un ou plusieurs des éléments ci-dessous ?
Cochez et décrivez**

☒ Eclairage de sécurité

☒ Signalisation et pictogrammes réglementaires

☐ Dispositifs de désenfumage EFC

☐ Bornes Incendie

☐ Dévidoirs et hydrants

☒ Extincteurs

☐ Sprinkler

☐ Dispositifs de détection incendie

☒ DI ponctuelle

☐ DI partielle

☐ DI généralisée

☐ Moyens d'annonce, d'alerte, d'alarme

☐ Poste de commandement pompiers

Date, nom et signature du demandeur ■

Schaerbeek, le 26 février 2026,

DOULA Othman,

Attention

- Des informations supplémentaires pourraient être réclamées lors du traitement du dossier.
- **Cette fiche descriptive est à joindre en annexe de la demande d'avis de prévention incendie**

Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de votre demande, le SIAMU doit recueillir un certain nombre d'informations vous concernant, afin de réaliser les tâches liées au traitement de demande d'avis de prévention incendie. Vos données sont traitées dans le cadre des obligations légales et réglementaires liées à la prévention incendie.

Vos données sont stockées sous la forme de dossier papier et/ou de dossier électronique, sous la responsabilité du SIAMU, qui prend toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et doit vous avertir si la sécurité de vos données n'est pas respectée. Vos données sont stockées pour la durée du traitement de votre dossier. Une fois votre dossier clôturé, vos données sont stockées pour une durée de 1 an maximum, à compter de la fin des prestations liées à ce traitement.

Le SIAMU s'engage à limiter l'accès à vos données aux personnes concernées par le traitement, à ne pas utiliser ou transférer vos données à des tiers pour une autre finalité que celle évoquée ci-dessus. Le SIAMU garantit également que vos données ne seront pas transférées à des organisations internationales ou vers un pays hors Union européenne.

Vous avez le droit de demander quelles informations vous concernant sont enregistrées, sous un format portable et lisible, et de demander des corrections, si certaines informations ne sont pas correctes.

Pour toute information complémentaire, ou si vous n'obtenez pas satisfaction pour une demande liée à vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@firebru.brussels.

Pompiers de Bruxelles - Service Prévention

15 avenue de l'Héliport, 1000 Bruxelles

02 208 84 30 | prev@firebru.brussels

